

## ACCOUCHER A DOMICILE

**Description:** Naissance à la maison, planifiée et accompagnée par un professionnel compétent, le plus souvent une ou deux sages-femmes expérimentées.

**Pour qui:** Pour les parents qui le souhaitent et pour les bébés à terme (> 37 semaines et < 42 semaines), uniquement si la mère est en bonne santé et que le déroulement de sa grossesse laisse présager un dénouement normal. Par exemple, la naissance de jumeaux ou de bébés se présentant en siège, ainsi qu'un accouchement après une césarienne doivent avoir lieu à l'hôpital.

Certaines contre-indications médicales peuvent apparaître en cours de grossesse et empêcher un accouchement à domicile, telles que l'hypertension, le retard de croissance intra-utérin, la pré-éclampsie, un placenta praevia (placenta sur ou tout près du col), le diabète de grossesse, etc...

En cours de travail et d'accouchement, d'autres conditions peuvent justifier un transfert vers une maternité. Par exemple, si la maman souhaite une péridurale ou si la sage-femme a la moindre inquiétude sur l'évolution de la santé de la maman ou du bébé.

**Préparation:**

- Un suivi médical de grossesse très régulier par la sage-femme qui assistera à l'accouchement (1x/mois, plus souvent en fin de grossesse).
- 2 visites chez un médecin (en début et fin de grossesse) sont fortement conseillées par la sage-femme.
- 1 échographie en fin de grossesse pour détecter l'éventualité d'un placenta praevia.
- Choix par les parents d'un hôpital et d'un médecin de référence en cas de transfert.
- Visite de la maison par la sage-femme (vers 36 semaines de grossesse)
- Préparation du matériel nécessaire pour l'accueil du bébé, comme par exemple une protection pour votre lit ou un chauffage d'appoint.

**En pratique:**

- Le jour de l'accouchement, la sage-femme vous rejoint à la maison dès que vous le souhaitez
- L'accouchement se déroule dans l'intimité, au rythme de la maman et du bébé, dans la confiance de leurs compétences et sous la surveillance vigilante, mais non intrusive, de la ou des sage(s)-femme(s).
- Après la naissance, la sage-femme donne les premiers soins au bébé et à la maman (suture éventuelle du périnée). Elle restera plusieurs heures auprès des parents et du bébé.
- Chaque jour, la sage-femme revient au moins une heure pour s'occuper de la maman et du bébé
- L'accouchement ainsi que 12 consultations post-natales sont remboursées à 100% par les mutuelles (hors déplacements)
- Le bébé doit être examiné par un médecin dans sa première semaine

**Risques:** Accoucher en dehors de l'hôpital n'est pas plus dangereux pour les grossesses à bas risque, pour autant que la grossesse et la naissance soit surveillé par une sage-femme : ceci a été confirmé notamment par une étude américaine portant sur plus de 5400 naissances à la maison [1]. Cette étude a aussi confirmé qu'il y avait beaucoup moins d'interventions médicales (épisiotomie, forceps, ventouse, césarienne).

**A qui s'adresser:** La liste des sages-femmes libérales pratiquant l'accouchement à domicile en Wallonie et à Bruxelles est disponible sur le site [www.sage-femme.be](http://www.sage-femme.be).

- Sources et références :**
- Une Naissance Heureuse, Isabelle Brabant, ed. Saint-Martin, 2001
  - <http://www.chez.com/accouchement/domicile.htm>
  - United Nations Statistics Division - <http://www.un.org/unsd/>
  - [1] Johnson K C and Daviss B-A. Outcomes of planned home births with certified professional midwives: large prospective study in North America. BMJ 2005;330:1416-9

**Notre avis :** La naissance à la maison, c'est la volonté des parents d'être les acteurs principaux de cet événement fondamental qu'est la venue au monde de leur enfant, la reconnaissance des besoins affectifs des parents et du bébé, l'accueil du bébé dans son foyer, tout en douceur, par ses parents, et parfois aussi ses frères et sœurs.

En Belgique, moins de 1% des naissances ont lieu à la maison. Aux Pays-Bas, où plus de 30% des accouchements se déroulent à domicile, les taux de mortalité maternelle (< 1/10.000) et périnatale (5,5/1000 aux Pays-Bas contre 7/1000 en Belgique en 2000) sont parmi les plus bas du monde. Les Pouvoirs Publics encouragent fortement ce type de naissance pour toutes les grossesses sans problème.

En Hollande, en plus de la sage-femme, une "nurse" remboursée par la sécurité sociale vient à domicile tenir compagnie à la Maman, s'occuper de la toilette du bébé, et même faire un peu de ménage (quelques repas les premiers jours, une ou deux lessives, ...). Cela s'appelle le "kraamzorg".

En Belgique, pensez aux titres service pour obtenir une aide ponctuelle dès votre retour à la maison !